

# 6 “Y’A PAS D’AVENIR DANS LE PASSÉ”

-DIXIT J.-P. L’ALLIER

L’activité militante de ses membres n’explique pas à elle seule l’attrait qu’a exercé le Mouvement Saint-Gabriel sur l’opinion publique. Par un dosage judicieux d’idéalisme et de pragmatisme, les pionniers et pionnières du mouvement ont réussi à faire émerger, d’un quartier jusqu’alors somnolent, des aspirations collectives. Ils ont su orienter ces aspirations vers des objectifs à la fois audacieux et réalisables. N’oublions pas qu’au départ, ni programme gouvernemental, ni crédit prévisionnel, ni expertise bureaucratique n’existaient pour favoriser la création des coop d’habitation, des comités de citoyenNEs, des groupes de ressources techniques, de la maison de jeunes et d’autres groupes communautaires qui ont vu le jour sur la rue Saint-Gabriel et au couvent du Bon Pasteur. Les militants et militantes, aidéEs en cela par une opinion publique en grande partie gagnée à la cause, ont forcé la main de la société d’état. Il faut préciser qu’en terme d’adhésion populaire, ils et elles ont été bien soutenuEs par un pouvoir municipal quasi despotique, habitué à négocier à coup de bulldozer et qui, à l’Hôtel de ville, légiférait sans opposition élue. Mais au-delà des adhésions obtenues par la négative, l’époque fut avant tout celle d’une solidarité vécue de façon directe, immédiate et fondée sur une vision.

En alliant le pouvoir de l’imaginaire collectif à l’attrait du gain tangible individuel, on peut forcer les limites du possible et du permis au profit d’une majorité invitée à participer à des projets concrets, originaux. Les groupes populaires peuvent s’indigner des méfaits de la gentrification, des privilèges de l’industrie touristique et de la crise du logement, ils peuvent aussi remonter aux sources de ces fléaux pour tenter d’en identifier les responsables. Mais ils ne mobiliseront pas à grande échelle sans proposer, réaliser et forcer le financement d’initiatives nouvelles. Le projet d’hébergement et de centre communautaire au presbytère Saint-Jean-Baptiste, projet qui en 1999 n’était qu’une utopie très flyée, prouve que réaliser des rêves est encore possible aujourd’hui.

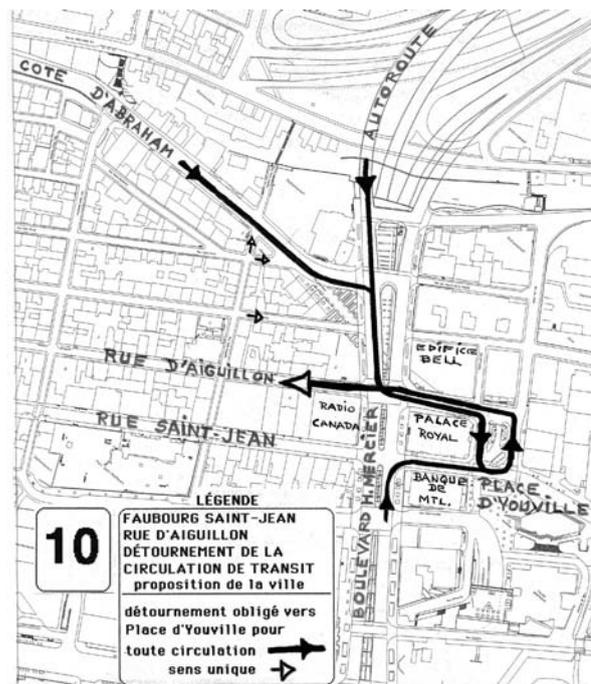
## 6.1 POUR SE RAPPROCHER DES COMMERÇANTES

Le Comité populaire, dans les limites de ses moyens, doit intervenir plus directement dans des domaines qui touchent l’économie de quartier. Comment? En collaborant avec un regroupement ad hoc de commerçantEs ou

avec l’association existante (AGAF) dans le dossier de la planification du quartier et en proposant, en solo ou en collaboration avec un regroupement de marchandEs, des projets autogérés de production-habitation.

### 6.1.1 Proposition alternative pour la circulation de transit sur la rue d’Aiguillon.

Certaines personnes se sont senties frustrées par le résultat de la dernière assemblée publique du Conseil de quartier qui portait sur la circulation de transit sur la rue d’Aiguillon. Cette rencontre a laissé l’impression que commerçantEs et résidentEs vivaient leur appartenance au quartier principalement sur le mode de la confrontation. Lors de cette réunion, la solution proposée par le Conseil de quartier pour la rue d’Aiguillon est un exemple d’intention louable qui a toutes les chances de se transformer en casse-tête. Pour les fonctionnaires du département des transports de la Ville, détourner toute la circulation de la rue d’Aiguillon vers la Place d’Youville représente une solution facile et bon marché. Mais pour les commerçantEs, sa mise en application va amener une



**CARTE #10 RUE D’AIGUILLON :  
DÉTOURNEMENT DU TRANSIT  
PROPOSITION DE LA VILLE**

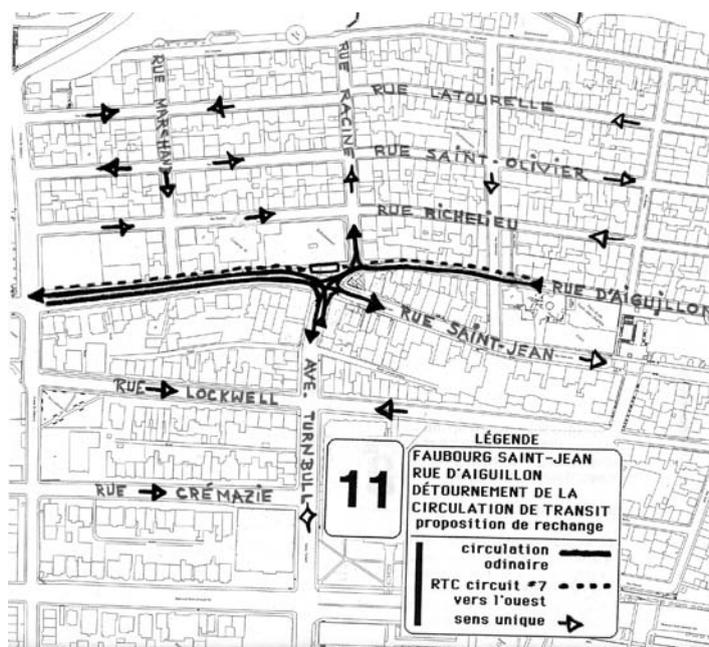
perte de clientèle et des difficultés d'approvisionnement et de livraison. Pour les résidantEs motoriséEs, chaque retour dans le quartier sera précédé d'une ballade forcée d'environ cinq minutes autour d'une Place d'Youville déjà achalandée aux heures de pointe.

Il existe une solution assez simple pour éliminer la circulation de transit de la rue d'Aiguillon sans bloquer l'accès du quartier aux résidantEs, livreurs et clientEs qui arrivent tant de l'est que de l'ouest. Les cartes #10 et #11 illustrent la proposition de la Ville et la solution alternative. Il s'agit de placer l'entrave à la circulation de transit en aval plutôt qu'en amont de la rue d'Aiguillon (au coin des rues Racine et Saint-Jean, face au Colisée du livre, par exemple), où seuls les autobus, taxis et véhicules d'urgence auraient droit de passage vers l'ouest. Pour les fonctionnaires de la Ville, cette option demande un effort supplémentaire (affichage et surveillance temporaire) et quelques changements de sens uniques entre les rues Marchand et Salaberry : ça regimberait du côté bureaucratique, chez les automobilistes qui utilisent le quartier comme raccourci et peut-être chez certainEs résidantEs du secteur ouest; faudrait voir. Mais les résidantEs (de la rue d'Aiguillon) et les commerçantEs pourraient peut-être s'entendre sur une option et sur la qualité de vie à donner à leur propre quartier. La rue d'Aiguillon doit devenir une rue aussi agréable à vivre et à fréquenter qu'une autre...

### 6.1.2 Créer des coopératives d'habitation à vocation mixte qui intergrent des milieux de travail.

Le Comité populaire pourrait intervenir plus directement dans les sphères de l'économie de quartier et du logement en proposant un ou des projets autogérés de production de type coopérative domicile-travail. Il s'agirait en fait de créer de la mixité fonctionnelle et de pallier, par une nouvelle approche et un nouveau mode de propriété, le manque d'investissement dans le parc locatif urbain. La démarche viserait à forcer la société d'état à reconnaître l'importance, en milieu urbain, du lien de proximité qui relie la fonction d'habitation aux fonctions productives et distributives et à faire évoluer la formule traditionnelle de la coop d'habitation pour qu'elle puisse contribuer au renforcement de ce lien.

Il y a un rapport causal à faire entre la gentrification croissante du quartier et la disparition graduelle de plus d'une centaine de lieux d'embauche (consultez la carte #7), lieux où il était jadis possible pour les jeunes du quartier de travailler, voire quelquefois de faire carrière. Depuis cinquante ans, l'économie du faubourg s'est éloignée des rues du bas et du haut quartier pour se concentrer sur la rue Saint-Jean. Or, l'économie de cette rue principale résiste timidement aux attraits de l'industrie touristique et la rentabilité de ses commerces dépend de plus en plus des



### CARTE #11 RUE D'AIGUILLON : DÉTOURNEMENT DU TRANSIT, NOUVELLE PROPOSITION

exigences d'une clientèle et d'une main-d'oeuvre dont l'origine est plus régionale que locale. Cette situation n'affecte pas les nouveaux et nouvelles propriétaires de condos du quartier mais elle devient vite intenable pour unE jeune prolétaire peu enclinE à travailler longtemps dans une boutique spécialisée. Par le biais d'un comité d'économie alternative, le Comité populaire pourrait attirer l'attention de l'opinion publique sur ce phénomène en présentant, par exemple, un projet pilote de coop domicile-travail axé sur la récupération, l'entretien et la production des fenêtres traditionnelles de bois dans les maisons du faubourg. La Ville pourrait s'engager à soutenir financièrement le retour à ces fenêtres mieux adaptées à l'architecture du faubourg que les fenêtres plastifiées -plus souvent qu'autrement elles-mêmes subventionnées dont l'installation se généralise par les temps qui courent. Parmi les autres activités qui pourraient se greffer à des coopératives axées sur la mixité logement-travail, citons un café-restaurant, un garage, une entreprise de location d'outils, un jardin, un atelier-galerie d'art, un vidéoclub, un lieu de production musicale ou théâtrale, une ébénisterie, etc.

### 6.2 ANNONCER LA FIN DES GRATTE-CIEL

Comment intervenir pour contrer la spéculation? Il y a deux versants au phénomène de la spéculation. Un côté chromé, faste, qui fait qu'unE propriétaire investit pour améliorer son standing. Et un côté sombre, qui fait qu'unE propriétaire (presque toujours « de l'extérieur ») laisse aller

un bloc en attendant une « passe » immobilière. Ou alors, pour maximiser ses revenus, il ou elle subdivise son bloc au maximum. Plusieurs propriétés, qui au départ comp- taient deux ou trois logements, ont été transformées en quinze « studios » et plus. Le prix mensuel de ces cages de solitude, où la qualité des services laisse souvent à désirer, peut dépasser les 30 \$/m<sup>2</sup>. La moyenne du quartier, on l'a vu, se situe autour de 6 \$/m<sup>2</sup>. AucunE propriétaire ne réside dans ces maisons de chambres où les espaces communs se résument à des corridors. Dans un premier temps, il faudrait reconnaître le statut de propriétaire- occupantE (pour les propriétaires d'un seul édifice) et réserver à eux et elles seulEs certaines catégories de sub- ventions qui s'appliquent aujourd'hui à touTEs. (La Ville répondra que sur le sujet, elle est liée par les lois du par- lement. Qu'à cela ne tienne, il faut qu'elle fasse pression pour que ces lois évoluent.) Cette mesure -subventionner les propriétaires-occupantEs- pourrait contribuer à réduire la spéculation et la gentrification dans le quartier.

Peut-on situer la spéculation? Elle est virtuellement par- tout mais en tant que danger pour le quartier, elle tend à augmenter à mesure qu'on s'approche des quatre fron- tières du territoire. On la retrouve aussi à l'interne, dans de petites zones qui comptent de trois à dix maisons sou- vent situées à l'ombre des quelques gratte-ciel ou édi- fices hors norme enclavés dans le tissu urbain (carte #5). Comment intervenir? D'abord en identifiant le problème pour que l'opinion publique s'en saisisse mais aussi de façon à placer le pouvoir municipal sur la défensive. On dresse un inventaire d'un certain nombres de verrues (édi- fices hors norme) dans le quartier, on dénonce publique- ment ces « générateurs de spéculation » et on réclame, de la Ville, un gel par homologation de leur valeur inscrite. Cette opération, si la Ville joue le jeu -ce qui prendra du temps- vise à décourager toute tentative de rajeunis- sement de l'édifice, de rénovation par le ou la propriétaire. La valeur de l'édifice s'amortit avec le temps mais à long terme, il est condamné. Si la Ville fait la sourde oreille, l'opération aura à tout le moins son effet sur les esprits. Elle prouvera l'existence d'une aspiration collective à une reconnaissance de la « forme faubourg », non seulement en tant que valeur patrimoniale, mais en tant que forme de vie porteuse d'avenir et à laquelle les gens du quartier tiennent.

Cette forme, qui domine encore le quartier, obéit à ses lois propres, celle du développement par redoublement progressif par exemple (voir la section 3.2). L'existence même de la « forme faubourg » est cependant remise en question par cette dictature appréhendée du libre marché capitaliste qui envahit toutes les sphères de l'économie. Ainsi, dans le pire des scénarios, cette forme est vouée à disparaître. Dans un deuxième scénario -tout aussi catastrophique que le premier- elle est appelée à deve- nir folklorique (comme à Place Royale). Le scénario opti-

miste -celui que l'on préconise- soutient que cette forme est appelée à faire vivre une économie civile qui est une économie radicalement autre que celle qui conduit à ériger des gratte-ciel. C'est bien sûr cette troisième voie qu'on doit défendre pour le faubourg Saint-Jean. L'économie ci- vile diffère essentiellement de l'économie sociale. Cette dernière, une invention québécoise récente, souscrit au principe d'une société à deux vitesses : une économie locale de subsistance (dite économie sociale) y côtoie une économie monopoliste et impérialiste (l'économie réelle ou sérieuse). Dans cette société à deux vitesses, l'économie sociale accepte de jouer un rôle subalterne, un rôle d'auxiliaire obligeant.

En contrepartie, l'économie civile, qui a toujours existé, s'adresse à l'ensemble des citoyenNEs d'un quartier. Elle est urbaine, décentralisée et écologiste, productive mais non productiviste. Basée, en principe, sur une répartition géographique des richesses, elle a une relation antago- nique (d'opposition et de concurrence) avec l'économie dominante, le néolibéralisme économique qui, au nom de la liberté, accepte le principe de la concentration de la richesse. Elle prospère à même une structure spatiale qui repose sur une fragmentation égalitaire de l'espace (le lotissement) et une diffusion générale de toutes les fon- ctions (la mixité), structure qui, historiquement, s'apparente à celle du faubourg Saint-Jean (la « forme faubourg »). Inversement, l'économie capitaliste monopoliste pros- père à même une structure spatiale basée sur la ségréga- tion des espaces et la séparation des fonctions, structure spatiale formée d'éléments pavillonnaires unifonctionnels comme on en retrouve ad nauseam dans les banlieues dortoirs, mais aussi dans la configuration spatiale des cen- tres commerciaux, parc industriels, quartiers touristiques artificiels, campus divers, gratte-ciel, etc.

Le Comité populaire doit faire porter ses efforts sur les quelques terrains encore vacants dans le quartier dont la liste apparaît à la section 3.9 du présent docu- ment. À toute fin pratique, le service d'urbanisme de la Ville de Québec ne fonctionne plus. Personne, à la Ville, n'a le mandat de proposer un ou des plans d'ensemble de développement. C'est sous prétexte d'un pseudo « respect de la propriété privée » et par déférence pour la supposée loi du libre marché que la Ville a abdiqué ses responsabilités dans le domaine de la planification. Com- me elle l'a fait pour le terrain du Patro, la Ville attend les propositions des entrepreneurs et, en attendant, elle s'en remet à des règlements de zonage qu'elle adapte aux be- soins du plus fort. Prenons la Ville au mot et considérons que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est une en- treprise forte. Cette force, c'est celle de l'ensemble des citoyenNEs qui doivent décider du développement du quartier, dont celui de l'espace public, bien sûr, mais aussi celui de l'espace privé qui doit être conçu et planifié sur la base des exigences spatiales de l'économie civile.

## 6.3 FAIRE DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

Cela vaut pour du développement urbain de type résidentiel, pour de nouveaux espaces verts ou, et c'est ce qui manque le plus dans le quartier, pour de petites places publiques. Les étudiantEs de l'école d'architecture pourraient être misEs à contribution, à condition d'être bien encadrés (le Comité doit s'assurer de pouvoir utiliser leurs travaux).

- **LE STATIONNEMENT DU CARRÉ RACINE** : le Comité doit faire pression pour que le terrain soit loti afin d'éviter l'apparition d'une autre « verrue » géante au cœur du quartier. C'est un lieu idéal pour la création d'un square de verdure. À cet effet, une expropriation partielle serait souhaitable.

- **LE GARAGE DU 780, CÔTE D'ABRAHAM** : voisin du Patro par la rue Saint-Augustin, ce terrain offre une vue exceptionnelle sur la basse-ville. D'un point de vue juridique et politique, le territoire fait partie du « Vieux-Québec touristique » et du secteur soi-disant protégé de l'UNESCO. Par contre, par sa morphologie et d'un point de vue géographique, il appartient au faubourg et fait partie du territoire du Comité populaire. Il faut montrer à la Ville que l'aménagement de cet espace est de notre ressort et nous intéresse au plus haut point (avant que le Comité des citoyenNEs du « Vieux » s'en charge).

- **LES STATIONNEMENTS AU SUD DE L'INTERSECTION SAINT-JOACHIM ET SAINTE-GENEVIÈVE** : un lieu idéal pour un grand projet de développement de la « forme faubourg ». C'est le prochain îlot Berthelot. Autant passer à l'offensive au plus vite.

- **CERTAINES RUES NORD-SUD, LA RUE SAINTE-CLAIRE ET LA CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE EN PARTICULIER** : ces rues pourraient avantageusement se transformer en passages piétonniers verts.

- **LA RUE SAINTE-MADELEINE** : on devrait la déclarer « zone sinistrée » et zone prioritaire d'intervention de bout en bout, dans le but de protéger sa vocation résidentielle. On se croirait en plein secteur industriel.

## 6.4 UNE ÉGLISE POUR TOUS EN 2005

Pour l'église, on doit penser à un projet pilote de maison des citoyenNEs avec bibliothèque de quartier (spécialisée) attenante - dans cette éventualité, l'église Saint-Matthews deviendrait salle de spectacle - ou à une mairie d'arrondissement avec services municipaux décentralisés doublée d'une église œcuménique-salle de concert, ou à tous ces projets à la fois dans une église dont on aurait

réaménagé et quelque peu subdivisé l'intérieur. À éviter, les écomusées et autres activités pour touristes en mal de culture aborigène. Le mot église vient du grec ecclesia, lieu de rassemblement pour touTEs.

## 6.5 LOCATAIRES

Faire l'essai de la méthode du prix de location au mètre carré. Il s'agit d'un barème universel qui permet une meilleure représentation du prix réel de l'espace habitable et facilite une reconnaissance sur-le-champ des méfaits de la spéculation. Le prix « par nombre de pièces » utilisé actuellement dissimule la grandeur réelle des logements et favorise l'exiguïté.

## 6.6 LE COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE

Le Comité doit faire pression sur la Ville pour qu'elle s'engage à stabiliser le sol autour des maisons construites du côté nord de la rue Lavigueur, à même le coteau Sainte-Genève. Plusieurs de ces maisons sont construites sur un sol meuble en haut du cap. On parle ici de 9 maisons dont plusieurs ont une valeur patrimoniale. Elles ont grand besoin d'un travail de consolidation et la Ville refuse d'en assumer le coût depuis des années; cela devrait se faire en même temps que la mise en valeur du coteau qui se fait trop attendre. La Ville, après avoir annoncé ce projet en grande pompe, a limité son intervention à la côte Badélard. Tout en évitant de provoquer un effet de panique, on doit être conscient qu'il existe, à cet endroit, un risque très réel d'éboulis.



### CARTE #12 LES MAISONS DU COTEAU SAINTE-GENEVIÈVE

*Elles sont situées du côté nord de la rue Lavigueur, face à la rue Sutherland. On y retrouve l'atelier du Parrain des artistes, M. Gastonguay, qui vit toujours sur place. M. Gastonguay a animé sur les lieux mêmes, et ce pendant plusieurs années, sa propre galerie d'art. Plusieurs peintres et paysagistes reconnuEs lui doivent d'avoir lancé et épaulé leurs carrières d'artistes.*